

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (R.O.B.) 2026

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions, dont le débat sur les orientations budgétaires au Conseil municipal constitue la première étape.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, afin de présenter au Conseil municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget.

La Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (N.O.T.Re.) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ces dispositions imposent au représentant de la collectivité territoriale de présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.).

Ce rapport présente les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du besoin de financement ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de la dette. Il présente aussi l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le R.O.B. reste une mesure préparatoire au vote du budget et ne comporte aucun élément à caractère décisionnel. Il donne lieu à un débat. Une délibération spécifique prend acte que ce débat a eu lieu.

I. Le contexte de l'élaboration du budget 2026 : une situation macro-économique incertaine et défavorable

1. Contexte général : situation économique et sociale

L'année 2026 débute dans un climat économique plus apaisé après plusieurs années de fortes tensions inflationnistes. La normalisation progressive des politiques monétaires, notamment en Europe et aux États-Unis, contribue à cette stabilisation, même si les incertitudes géopolitiques et les défis environnementaux continuent d'influencer les conditions financières et budgétaires des États et des collectivités territoriales.

L'économie européenne en 2026 : une croissance fragile mais stabilisée

La zone euro connaît une phase de ralentissement modéré après la reprise post-pandémique. La Banque centrale européenne maintient une politique monétaire prudente visant une inflation inférieure à 2 %. La croissance, estimée entre 1 % et 1,5 %, reste fragile, pénalisée par la faible demande intérieure, la normalisation du marché du travail et les tensions géopolitiques persistantes, notamment à l'Est de l'Europe, au Moyen-Orient et les multiples menaces du Président des États-Unis, notamment sur les droits de douane et les échanges mondiaux.

Sur la période 2000-2009, la croissance du PIB en € par habitant était globalement similaire à celle de l'Allemagne. Sur la période 2010-2019, un net écart a été créé avec une croissance plus faible du PIB par habitant en France par rapport à l'Allemagne et à l'ensemble de l'Union Européenne. Depuis 2019, la France réduit l'écart avec l'Allemagne notamment grâce à une baisse du PIB par habitant de cette dernière depuis 2022 (-2,5% en deux ans). Par contre, l'écart avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne continue de s'accroître.

Un contexte politique français marqué par l'instabilité

En France, la nomination d'un quatrième Premier ministre en moins d'un an témoigne d'une forte instabilité politique. L'absence répétée de gouvernement pleinement constitué a fragilisé la confiance des marchés, renforcée par la récente dégradation de la note de crédit du pays par Fitch Ratings. Cette situation accroît les doutes sur la capacité de la France à maîtriser ses finances publiques.

L'inflation s'est nettement ralentie en 2025, évoluant autour de 1 % sur l'année. Cette décélération est principalement due à la baisse des prix de l'énergie, qui pèsent fortement dans l'indice des prix à la consommation. Hors énergie, la hausse des prix reste modérée (+1,5 % sur un an), traduisant une stabilisation générale des tensions inflationnistes.

Les contraintes budgétaires : la résorption du déficit public

Une augmentation du déficit public en 2024. Dans le cadre de la LFI 2025, le gouvernement redoutait que le déficit n'atteigne 6% en 2024. S'il s'établit finalement à 5,8% du PIB il est cependant en augmentation par rapport à l'année 2023.

Le besoin de financement des collectivités locales, qui réalisent plus de 70% des investissements publics de la France, s'est établi à 11,4 Md€ en 2024 contre un 5 Md€ en 2023. Cet écart de 6,4 Md€ participe de l'augmentation du déficit public en 2024.

Les collectivités locales présentent une capacité d'autofinancement (épargne brute) positive alors que l'État affiche un déficit de la section de fonctionnement depuis 1991 avec une nette aggravation depuis la crise COVID

Les départements sont dans une situation différente puisque c'est l'effondrement de leur épargne qui explique la dégradation de leur solde public.

Le besoin de financement total des collectivités locales reste lié à l'effort d'investissement. Le budget de l'État quant à lui, est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement plus faible.

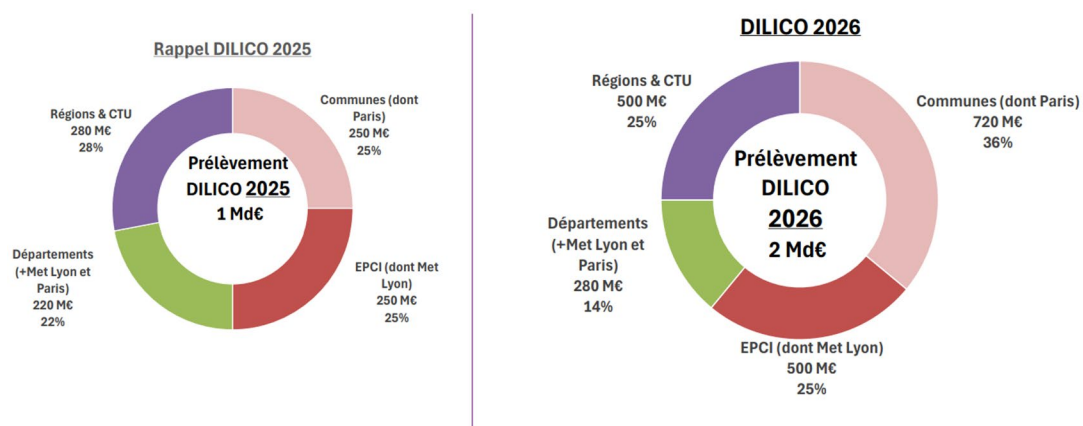
Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2026 concernant les communes

Le projet de loi de finances pour 2026 a été publié mardi 14 octobre. En voici les premières mesures concernant les communes.

- ✓ Article 27 : aménagement de la révision des valeurs locatives des professionnels pour repousser à 2027 l'intégration de la révision sexennale, et report de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation à 2032.
- ✓ Article 31 : reconduction de l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État au niveau de l'an dernier. En outre, à compter de 2026, la compensation afférente à l'abattement de 50 % applicable aux valeurs locatives des établissements industriels – tant pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) – instituée en 2021 dans le cadre de la réforme des impôts de production, fait l'objet d'une réduction de 25 %. Pour rappel, la ville percevait une compensation de 277 000 € au titre de ces locaux industriels. **Une perte de recettes de 70 000€ pour Champs-sur-Marne.**
- ✓ Article 32 - Suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage : perte de recette estimée à **145 000€** pour Champs-sur-Marne.
- ✓ Article 65 : suppression de la prise en charge par l'Etat des cotisations salariales des apprentis des collectivités.
- ✓ Article 72 – au sein de l'enveloppe de DGF, les dotations de péréquation progressent de 290 M€ dont 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) dont bénéficie la ville de Champs-sur-Marne.
- ✓ Article 74 : création d'un fonds d'investissement des territoires (FIT). Ce fonds agrège et remplace la DETR, DSIL et la dotation politique de la ville. Il sera réservé aux territoires ruraux au sens de l'INSEE et aux communes dont la population en quartier politique de la ville dépasse 10% de leur population. Répartition du fonds par département dans une fourchette de -/+3% du montant de l'année

précédente, donc peu de changement pour 2026 sur les masses à répartir par département. Le FIT sera réparti par le Préfet, qui pourra de manière exceptionnelle y déroger lorsque des communes non éligibles sollicitent pour des communes ou EPCI qui financent des projets d'un EPCI ou d'une commune éligible. L'État prévoit une baisse de 200 M€ pour ces concours financiers en 2026.

- ✓ Renouvellement et renforcement en 2026 du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) créé en 2025. Ce dispositif consiste à prélever une fraction de recettes fiscales auprès des collectivités les plus aisées suivant un indice synthétique combinant le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant. 90% des sommes mises en réserve et restituées progressivement si l'augmentation de leurs dépenses est contenue. Les 10% restants abondent des fonds de péréquation pour financer la solidarité entre collectivités.
- Article 75 : DILICO 2025 : suppression de la mention qui prévoyait un reversement dans la limite du montant de la contribution de l'année, donc il y aura reversement non contraint.
- Article 76 : DILICO 2026 : passage à 2Mds€ du prélèvement (+100%), mais la part revenant aux communes passe de 250M€ en 2025 à 720M€ (+300%) et la part des EPCI passe de 250M€ à 500M€ (+200%).



Élargissement de la base : sont concernés par le prélèvement, les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 100% de l'indice moyen et non plus 110% de l'indice moyen en 2025, et sont éligibles les EPCI dont l'indice dépasse 80% de l'indice moyen et non plus 110% de l'indice moyen.

Le DILICO 2026 sera calculé sur les données DGF 2025 (et non 2026). La part prélevée pour un futur fonds de développement des territoires passe à 20% contre 10% en 2025 : sur le DILICO 2026, 80% du prélèvement sera donc reversé (contre 90% en 2025).

Notons enfin que le reversement du DILICO 2026 sera conditionné au respect par l'ensemble des collectivités territoriales d'une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement inférieure à la croissance du PIB (prévu à 1,2% pour 2026). Si l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des collectivités communes et EPCI dépasse la croissance du PIB augmenté de 1%, aucun reversement n'est effectué pour l'année donnée.

Les communes exclues de la contribution restent les mêmes :

- les plus défavorisées au regard du classement de La DSU - Dotation de Solidarité Urbaine (les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants et les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants) de la DSR – Dotation de Solidarité Rurale (les 2 500 premières communes DSR Cible) ainsi que pour l'Outre-mer, les 115 communes les plus défavorisées au sens de la dotation d'aménagement (DACOM) ;

Champs-sur-Marne étant classée dans les 700 premières communes de plus de 10 000 habitants **soit 233 rangs en 2025 percevant la DSU**, la ville ne devrait pas être concernée par ce dispositif.

- ✓ Hors projet de loi de finances pour 2026, la ville reste soumise en 2026 à l'augmentation des cotisations patronales de retraite, de +3 points soit +8,7% d'évolution afin de contribuer au financement de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL). Le taux de cotisation initialement de 31,65% en 2024 puis 34,65% en 2025, 37,65% en 2026 et doit atteindre 43,65% en 2028. Cette contribution **représente 362 000€** pour la ville de Champs sur Marne en 2026.

En conclusion de ces rappels sur les éléments de contexte économique et législatif, l'exercice budgétaire 2026 sera marqué, comme les exercices antérieurs, par une incertitude financière due en grande partie aux effets encore prégnants de la crise liée à l'inflation, que des tensions géopolitiques toujours vives peuvent à tout moment amplifier.

A ces éléments de contexte économique, s'ajoute désormais un contexte de fragilité institutionnelle durable dû à l'absence de majorité absolue pour former un gouvernement stable. Cela se traduira encore cette année par un budget National, qui, une fois validé, ne satisfera personne.

Dans ce contexte défavorable, les orientations budgétaires 2026 portées par la Municipalité s'appuient sur **des prévisions de recettes qui demeurent extrêmement prudentes** au regard des coûts de fonctionnement de nos services qui subissent toujours les effets de l'inflation (marchés, prestations, matériaux, fournitures diverses).

Comme les années précédentes, **les taux de l'imposition locale resteront inchangés**, afin de ne pas pénaliser la fiscalité des ménages concernés dans un contexte d'inflation toujours prégnante.

Ces orientations traduisent également une volonté de **poursuivre le renforcement du service public local**. La fréquentation soutenue de nos services, notamment ceux qui génèrent des participations familiales importantes, montre chaque jour la pertinence de nos choix pour développer et préserver des services publics de proximité utiles aux habitants.

Le budget des dépenses de personnel connaîtra une augmentation en 2026. L'augmentation liée à l'augmentation des cotisations patronales, aux effets en année pleine des évolutions réglementaires survenues au cours de l'année 2025, ainsi que l'attention portée par la Ville aux enjeux d'évolution de carrière et de revalorisation salariale, n'empêchent nullement une bonne maîtrise et une grande rigueur de gestion de la masse salariale.

Contrairement à de nombreuses collectivités qui se voient contraintes de sacrifier une bonne partie de leur autofinancement pour faire face à l'augmentation des dépenses, **Notre Ville n'est pas au bord de la faillite** et conserve une bonne capacité d'autofinancement, autorisant la poursuite d'un programme d'investissement important face à la nécessité de maintenir le patrimoine bâti et de développer les infrastructures de la Ville,

Enfin, la gestion prudente de l'exercice budgétaire 2026 que nous proposons de mener pourrait nous permettre de bénéficier de marges de manœuvre supplémentaires en cours d'année au moment d'inscrire certaines recettes (dotations ou subventions) pour l'heure impossibles à estimer avec précision. Il nous faudra alors envisager d'améliorer, à la faveur de nos décisions modificatives, les réponses que nous pouvons apporter à nos besoins en fonctionnement et en investissement.

II. La structure prévisionnelle du Budget Primitif 2026

1. Orientations générales

L'objectif principal de la majorité municipale consiste à garantir un haut niveau de qualité et de continuité dans les services rendus à la population, tout en veillant à préserver un équilibre financier solide et durable.

Cette démarche repose sur la volonté de conserver des ratios financiers performants, gages d'une gestion rigoureuse et responsable des ressources publiques.

En maintenant cette stabilité budgétaire, la municipalité se donne les moyens de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, essentielle au développement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie.

Une attention particulière est portée aux projets liés à la préservation du patrimoine à la transition énergétique, qui représentent un axe stratégique majeur pour répondre aux enjeux environnementaux, réduire l'empreinte carbone de la commune et favoriser un modèle de développement plus durable et résilient.

C'est dans un contexte particulièrement contraint, marqué par les premières orientations du projet de loi de finances et par la volonté affirmée du gouvernement de faire participer activement les collectivités locales à la réduction de son déficit public, que les grandes lignes du budget pour l'année 2026 ont été élaborées.

1. L'Épargne brute

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la Capacité d'autofinancement (CAF) dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

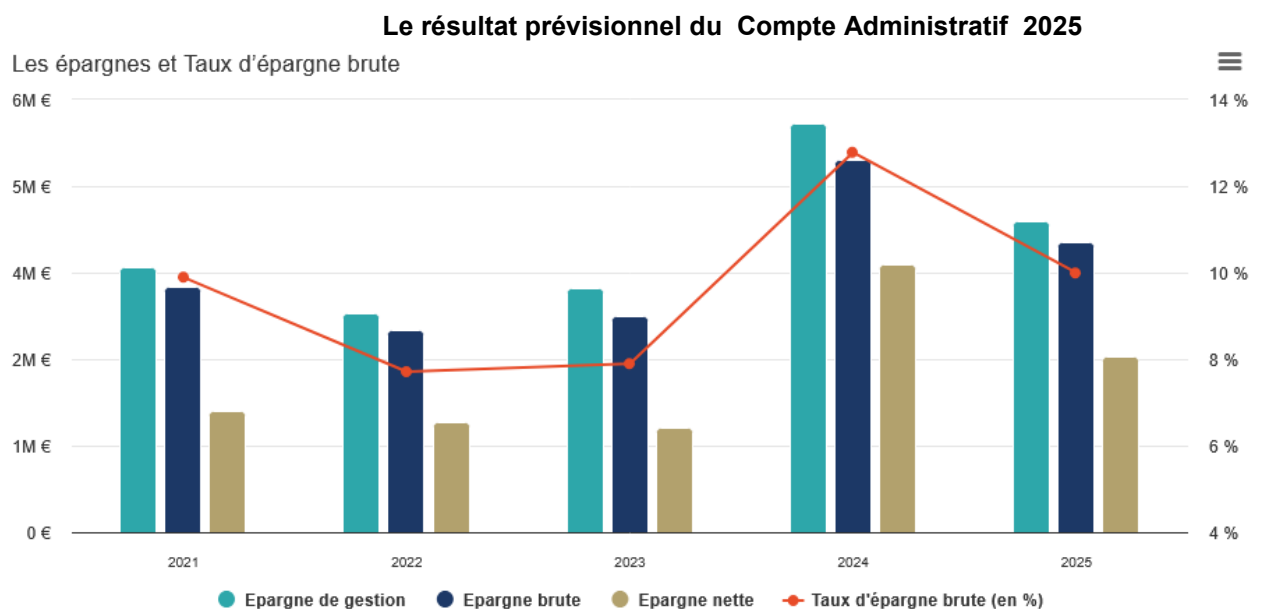
1. Un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants. En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

L'épargne brute prévisionnelle s'élèverait au **C.A. 2025 à 4 382 185,46€**

L'épargne brute est donc maintenue à un niveau très satisfaisant, traduisant une gestion rigoureuse, permettant ainsi de soutenir le programme d'investissements, en préservant l'équilibre financier et, sans recourir de manière excessive à l'emprunt.



2 Le taux d'épargne nette

Ce ratio est obtenu en divisant l'épargne nette par les recettes de fonctionnement. Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement. Le taux d'épargne nette est à 8%.

L'épargne nette prévisionnelle s'élèverait au **C.A. 2025 à 2 509 145,00€**

3. Orientations en fonctionnement

Dans un contexte marqué par la proximité des élections de 2026, le cadrage budgétaire pour 2026 s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en cohérence avec les objectifs de soutenabilité budgétaire et de pilotage à moyen terme. Il permet également de maintenir une trajectoire financière lisible, afin de préserver l'équilibre des finances et d'anticiper d'éventuelles contraintes futures dans un contexte incertain.

Le Budget Primitif 2026 de la commune de Champs-sur-Marne devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes :

- à hauteur de **46,9 millions d'Euros pour la section de fonctionnement**,
- et à hauteur de **17 millions d'euros pour la section d'investissement**, (8,6 M€ de nouveaux projets + 6 M€ de reports 2025).

Les ressources de fonctionnement

❖ Niveau des dotations

La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat. Elle est constituée de deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires
- La part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées. Elle est composée de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes urbaines.

L'évolution de la dotation forfaitaire repose sur deux éléments principaux : la variation de la population et un éventuel écrêtement à visée de péréquation. Ce mécanisme d'écrêtement permet de financer plusieurs besoins liés à la Dotation globale de fonctionnement (DGF), notamment la progression de la dotation d'intercommunalité, les effets de la croissance démographique des communes sur la dotation forfaitaire, l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la péréquation, ainsi que, le cas échéant, certaines mesures spécifiques adoptées en loi de finances (comme les majorations pour les communes nouvelles). Depuis 2022, l'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal de l'année précédente dépasse budgets principaux, calculées à partir des derniers comptes disponibles au 1er janvier de l'année.

Au regard de nos estimations, il est possible de maintenir à un niveau équivalent à l'exercice antérieur le montant de la DGF que la Commune est susceptible de percevoir en 2026. Il convient donc d'estimer **le montant de dotation forfaitaire 2026 à hauteur de 3 328 329 €,** soit le montant réalisé 2025, qui pourrait s'avérer être plus faible même si nous connaissons une variation à la hausse de la population.

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
3 369 259 €	3 361 936 €	3 353 529 €	3 243 351 €	3 283 740 €	3 328 329 €	3 328 329 €

Concernant les dotations de péréquation :

L'évolution des montants perçus au titre du **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)** montre globalement une augmentation sur plusieurs années, malgré le tassement observé en 2023 : 1 067 755 € en 2019, 1 369 484 € en 2020, 1 455 298 € en 2021, 1 584 616 € en 2022, et un repli à 1 553 410 en 2023. En 2024, nous avons perçu un montant de 1 661 240 €, et en 2025 1 706 684 € de nouveau à la hausse comparativement à 2024. Aussi est-il raisonnable d'inscrire pour 2026 un montant identique de **1 706 684 €.**

En matière de **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.C.S.)**, son montant qui dépend du classement de la Commune continue d'évoluer lentement à la hausse. En 2026, le montant prévisionnel inscrit au BP était de 1 502 631 €, pour un montant perçu de 1 502 631 €. Au regard de l'incertitude qui entoure l'estimation de ce montant, une projection pour 2026 identique au prévisionnel 2025 paraît raisonnable, soit **1 502 631 €.**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
FSRIF	1 455 298 €	1 584 616 €	1 553 410 €	1 661 240 €	1 706 684 €	1 706 684 €
DSUCS	1 156 264 €	1 150 000 €	1 271 647 €	1 388 618 €	1 502 631 €	1 502 631 €

S'agissant du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)**, la Communauté d'agglomération prévoit de nouveau d'être contributrice au FPIC, soit un **prélèvement qui évalué à 0,7 million d'euros pour la CAPVM (montant identique au réalisé 2025).**

La Commune est donc également concernée par un reversement nul de l'Etat, et un prélèvement par le FPIC au même titre que les communes membres.

❖ Fiscalité

Le ralentissement de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) a des répercussions notables sur les finances communales. En effet, l'IPCH constitue un indicateur de référence pour la revalorisation annuelle de plusieurs composantes des recettes locales.

Ainsi, dans un contexte de ralentissement inflationniste, la progression des ressources fiscales dynamiques se trouve mécaniquement limitée, voire gelée.

Au mois de septembre 2025, la variation de l'IPCH sur 1 an s'établit à +0,8%. La revalorisation forfaitaire 2026 est attendue à un niveau similaire (de l'ordre de +0,8%).

Pour mémoire, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique pas sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

Pour rappel, le montant de la Taxe Foncière dépend à la fois des bases des valeurs locatives, ainsi que des taux appliqués par les collectivités locales. Si la base connaît une augmentation de + 0,8 % pour 2026, en revanche, **les taux d'imposition appliqués par la commune resteront inchangés :**

- **Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 47,50 %**
- **Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 92,75 %**

La taxe foncière augmentera donc de 0,8 % en 2026 pour les contribuables, sauf pour les cas d'exonération ou de plafonnement prévus par la loi, uniquement du fait d'un mécanisme de revalorisation fixé par l'Etat.

Dans les orientations budgétaires nous proposerons de maintenir également à 17,95% le taux de notre taxe d'Habitation qui ne concerne plus, aujourd'hui, que les résidences secondaires.

En tenant compte du fait que cette augmentation de 0,8 % ne concernera effectivement que les deux tiers environ de nos contribuables, le produit fiscal attendu du cumul *taxe foncière / taxe d'habitation sur les résidences secondaires* perçu est de 17 876 903 € pour 2025.

La **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est liée à la conjoncture du marché de l'immobilier qui semble favorable sur notre territoire, mais susceptible de fluctuations. Par prudence, il est donc proposé d'inscrire pour 2026 une recette identique à celle perçue en 2025, **soit 870 000 €**.

S'agissant de la **Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.)**, il est proposé de prévoir un montant en recette de **515 000 €**, identique au réalisé de 2025.

❖ Relations financières avec l'Agglomération

Tout comme pour le budget de la Commune, après avoir été marqué ces dernières années par de fortes incertitudes liées à la crise énergétique et à l'inflation, le budget primitif 2026 de la Communauté d'agglomération est désormais marqué par les incertitudes et le manque de transparence du PLF 2026 concernant les dotations aux collectivités locales.

Concernant la pondération sur le calcul du potentiel fiscal, sa disparition continue de bouleverser les reversements et prélèvements opérés au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Après avoir été bénéficiaire en 2021 d'un reversement de 1 million d'euros, et contributrice à hauteur de 700 000 € en 2022, la Communauté d'agglomération a vu en 2023 sa contribution augmenter pour atteindre 1 million d'euros en 2023, puis 700 000 € en 2025. L'EPCI prévoit donc **pour 2026 un prélèvement identique, soit 700 000 €**.

Sur l'exercice 2025, le prélèvement au titre du FPIC sur le budget de Champs-sur-Marne n'a pas eu lieu. Pour 2026, par manque d'éléments que l'Etat finira de calculer en fin d'été, et restant prudent il est proposé d'inscrire le montant du prélèvement à prévoir est de 200 000 Euros.

Concernant les recettes, pour 2025, le montant de **l'attribution de compensation versée par la C.A.P.V.M.** sera identique à celui des exercices antérieurs, soit **7 089 589 €**.

❖ Participations familiales

En matière de participations familiales, le taux d'effort appliqué aux revenus de la famille permet de calculer des tarifs selon les facultés contributrices des foyers. Il est proposé de maintenir les montants planchers et plafonds.

Estimées de façon très prudente en 2024 à 2 170 300 Euros en raison de l'inflation et des tarifs élevés de l'énergie qui impactaient encore fortement le budget des ménages, les participations familiales se sont

avérées plus dynamiques, générant une recette supérieure de + 317 270 Euros.

Signe de l'efficacité et de l'utilité de nos services publics de proximité, la fréquentation des prestations municipales s'est avérée très importante en 2025, dans la continuité de la progression soutenue qui a suivi la crise sanitaire.

Il est rappelé qu'aucune famille campésienne ne paye l'intégralité du coût du service, qui est dès lors en grande partie pris en charge par les autres recettes du budget : fiscalité, dotations, et subventions. Sauf convention particulière avec la Commune de résidence, les familles extérieures sont soumises au coût réel de la prestation, notamment pour les prestations périscolaires telles que la restauration.

Par exemple le coût réel d'un repas servi dans les écoles maternelles est de 13.42€ selon les revenus des familles leurs participations peuvent être au minimum de 1.10€ et maximum de 6.72€.

Aussi est-il proposé une estimation des recettes à un montant de 2 850 000 €, soit un montant équivalent au montant réalisé sur l'exercice 2025.

❖ Subventions au titre de diverses dotations et participations

Ces recettes proviennent principalement du Département de Seine-et-Marne, de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour ce qui concerne la politique de la ville, ainsi que de l'encaissement des participations des communes au titre du remboursement des frais de scolarisation pour les enfants domiciliés dans une autre commune.

Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA Prévisionnelle 2025	BP 2026
Autres Dotations et participations (Département, CAF autres collectivités...)	2 325 487	2 476 336	2 171 851	1 593 245	1 674 640	1 903 942	1903 942 €
Taux d'évolution		5%	- 12 %	- 26,6 %	10,51%	12.05%	

Le Conseil Départemental a cessé en 2025 son soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, Une aide existe encore pour l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.), et la contribution aux frais de mise à disposition des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'Education Physique et Sportive (E.P.S.) au collège. Le Département intervient plus modestement pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ainsi que sur l'action culturelle de la commune.

La C.A.F., quant à elle, soutient les structures d'accueil collectifs de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Parmi nos partenaires institutionnels, elle reste le plus important financeur des activités municipales.

Il est à noter qu'un certain nombre de notifications de versement nous parviennent de plus en plus souvent avec un fort retard par rapport aux périodes d'activité concernées, et potentiellement en décalé sur l'exercice budgétaire suivant. Pour 2026, le montant attendu des contributions du Département et de la C.A.F. que nous estimons équivalent au montant qui sera constaté au CA 2025, demeure incertain du fait que ces contributions sont fortement conditionnées par le niveau de fréquentation de nos services et structures municipales.

Concernant la globalité des recettes du chapitre 74 sous forme de subventions, si la stabilisation à un niveau élevé de la fréquentation des structures municipales se confirme au cours de l'année 2026, il faut s'attendre à un maintien des montants de subvention versés par les partenaires de la Commune.

1. Les dépenses de fonctionnement

À partir de 2022, les dépenses de gestion courantes connaissent une forte augmentation, liée à un ensemble de facteurs économiques et conjoncturels. Cette évolution s'explique tout d'abord par la hausse généralisée des prix des biens et des services observés à la sortie de la crise sanitaire. En effet, l'économie mondiale a connu une phase de reprise rapide, entraînant une augmentation de la demande et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Cette situation a alimenté une inflation sous-jacente marquée (hors énergie et alimentation), qui est passée de 1,3 % en 2021 à 3,5 % en 2022, avant d'atteindre 4,2 % en 2023 puis de se stabiliser à 2,3 % en 2024.

Parallèlement, la forte hausse des prix de l'énergie a eu un impact considérable sur les charges de fonctionnement. Entre 2022 et 2023, les coûts énergétiques ont bondi de plus de 42 %, sous l'effet direct de la guerre en Ukraine et des perturbations sur les marchés internationaux du gaz et de l'électricité.

Cette flambée des prix a pesé lourdement sur les budgets.

Ainsi, la combinaison de l'inflation généralisée et de la hausse exceptionnelle du coût de l'énergie explique la progression marquée des dépenses de gestion à partir de 2022. Cette situation a conduit à un nécessaire adaptation des politiques de gestion budgétaire, afin de préserver l'équilibre financier tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

C'est l'objectif de la ville de Champs-sur-Marne pour 2026 porter un budget de dépenses ambitieux pour les champésiens et maîtrisé dans ses équilibres, malgré un contexte inflationniste toujours défavorable, et une conjoncture économique incertaine. La situation financière de la Commune demeurant saine et stable, il est proposé une progression très modeste de + 0,30 % des dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation qui aura donc un impact très limité sur la capacité d'autofinancement de la Commune, afin de conserver une capacité importante de réponse aux besoins en investissement.

L'augmentation de la masse salariale résulte de plusieurs facteurs, dont une large part est directement liée à des mesures nationales. En effet, près de 63 % de cette hausse provient des dispositions gouvernementales mises en place ces dernières années, telles que la revalorisation très limitée du point d'indice, les augmentations de cotisations notamment retraites, l'application de nouvelles grilles indiciaires, ou encore la revalorisation de certaines catégories de personnel dans un contexte d'inflation généralisée. Ces mesures, bien que nécessaires pour préserver le pouvoir d'achat des agents, ont mécaniquement entraîné une progression significative des dépenses de personnel.

	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	B.P. 2025	B.P. 2026 Prévisionnel
Dépenses réelles de Gestion Courante	32 086 042 €	32 130 886 €	33 601 377 €	37 246 946 €	37 706 316 €	38 705 729 €	38 775 000 €
Dépenses réelles financières — exceptionnelles et imprévues (*)	713 276 €	537 753 €	683 674 €	600 394 €	536 733 €	355 000 €	292 000 €
TOTAL des dépenses réelles	32 799 318 €	32 668 639 €	34 285 051 €	37 847 741 €	38 243 049 €	39 060 729 €	39 067 000 €
Taux d'évolution par rapport à l'année antérieure	+ 2%	0,4%	+ 4,9 %	+ 10 %	+ 1,04 %		

(*) Il est à noter que la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 interdit désormais d'inscrire et de voter des « dépenses imprévues ».

❖ Evolution des charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement courant des services municipaux : contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, etc.

Après une période de hausse régulière au cours des derniers exercices budgétaires, liée à l'augmentation des dépenses énergétiques (électricité, gaz, chauffage) et des coûts des marchés publics (entretien, restauration, locations), les efforts des services pour contenir les dépenses permettent d'envisager, pour 2026, un montant de charges à caractère général moins élevé au budget 2025. Ces efforts de maîtrise et de bonne gestion se conjuguent aux mesures déployées ces dernières années par la ville de Champs-sur-Marne pour améliorer ses performances énergétiques.

Ainsi, nous estimons les charges à caractère général à 9 700 000 € pour 2026, en baisse de - 3.96 % comparativement au BP 2025 (10 111 705 €). Nos investissements de rénovation énergétique sur le patrimoine, les raccordements à la Géothermie nous permettent de maîtriser mieux certaines dépenses, malgré certaines hausses toujours pesantes sur certains marchés comme la restauration scolaire ou les assurances.

❖ Dépenses de personnel

Les orientations municipales en matière de dépenses de personnel répondent à plusieurs objectifs :

- La défense du service public et le maintien de la qualité des services rendus aux usagers
- Poursuivre le développement des domaines de politiques publiques pour lesquels des engagements municipaux ont été pris pour la mandature
- Être particulièrement vigilant face aux conséquences des revalorisations salariales réglementaires qui concernent les agents de la fonction publique territoriale.

Pour 2026, nos choix de gestion de la masse salariale de la collectivité s'inscrivent dans la continuité des exercices budgétaires antérieurs. D'une part, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements municipaux relatifs au renforcement de certains services. D'autre part, étant toujours extrêmement dépendants des mesures réglementaires gouvernementales, nous sommes contraints à une vigilance constante sur l'impact de ces mesures.

Ainsi, nous maintenons notre exigence forte de maîtrise des évolutions de la masse salariale, tout en continuant de porter une attention constante aux conditions de travail et de rémunération de nos agents, dans un contexte particulièrement difficile où ces derniers subissent de plein fouet l'inflation et le recul de leur pouvoir d'achat.

Cet effort de maîtrise est observable au travers de l'évolution des effectifs communaux au cours des six dernières années :

Effectifs selon statut	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur poste permanent	C.D.I.	Apprentis	Assistances maternelles	Horaires	Total
	Effectif budgétaire	Effectif pourvu						
Au 31 décembre 2019	513	433	11	5	3	38	210	700
Au 31 décembre 2020	578	429	10	5	1	34	190	669
Au 31 décembre 2021	528	403	12	4	1	34	116	570
Au 31 décembre 2022	522	402	13	4	3	32	120	574
Au 31 décembre 2023	495	393	15	5	3	26	111	593
Au 31 décembre 2024	507	408	27	7	1	24	95	562
Au 31 décembre 2025	497	401	34	8	1	23	114	581

Ces effectifs stables bien qu'en légère diminution demeurent nécessaires à la réalisation des missions, avec des services effectués en régie, par du personnel qualifié (avec maintien des moyens consacrés à la formation), et autant que possible sous statut.

Parmi les mesures adoptées au sein de l'administration pour garantir cette maîtrise de la masse salariale, figurent notamment une attention particulière sur les remplacements de courte ou de longue durée en fonction des nécessités de service (par exemple les services où des normes d'encadrement sont obligatoires) et une gestion resserrée des agents en reclassement professionnel comme levier pour répondre aux besoins des services.

Signe des évolutions en cours au sein de la fonction publique territoriale, nous avons connu, sur l'exercice budgétaire 2025, une augmentation du nombre de contractuels. Il convient de souligner que nous ne sommes pas favorables à cette tendance, qui reflète parfaitement la difficulté que rencontrent de nombreuses collectivités territoriales à recruter des titulaires, ou bien à les garder dans leurs effectifs. **L'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des collectivités entre elles mettent à mal le statut de la fonction publique territoriale, nous contraignant de plus en plus au recrutement de contractuels.** Cependant, loin de toute résignation, nous restons attachés à ce statut qui garantit aux citoyens l'égalité d'accès aux services publics, en protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire.

Aussi, nous poursuivons notre politique de titularisation d'agents recrutés comme contractuels sur des postes vacants. Pour 2026, ce sont 15 à 20 agents contractuels qui auront vocation à être nommés stagiaires, puis titulaires. 16 agents ont été nommés stagiaires en 2025.

Le **dispositif « jobs coup de pouce »** initié en 2020, permettant de répondre aux jeunes campésiens en recherche d'emplois occasionnels à certaines périodes de l'année, se poursuit. En 2026, ce dispositif concernera le recrutement d'une trentaine de jeunes afin de leur permettre de financer leurs projets personnels. Alors que la possibilité l'accueil de jeunes en mission de **service civique et l'accueil de jeunes stagiaires** indemnisés de l'enseignement supérieur se poursuivent, la possibilité de recruter des jeunes en contrat d'apprentissage est augmentée à 7 contrats, afin de répondre tout à la fois aux besoins des services, mais aussi de notre jeunesse qui voit les portes des entreprises se fermer au fur et à mesure que l'Etat restreint ses aides.

Le projet de budget 2026 continuera de répondre aux besoins en **personnels d'animation pour les enfants**, d'interventions en matière de **propreté urbaine**, qui restent des orientations importantes données aux services municipaux.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a eu pour effet une revalorisation du régime indemnitaire des plus bas salaires de la collectivité. Des ajustements sont intervenus, d'abord en 2022 principalement les catégories C, puis en 2024 pour certains groupes de catégorie C et B. En 2025, il n'était pas prévu de revoir le régime indemnitaire de manière importante, même si certains ajustements ponctuels et ciblés compte tenu des évolutions de postes et d'éventuelles réorganisations de services.

En 2026, il est prévu une enveloppe en option estimée à 203 040 € afin d'envisager une revalorisation du régime indemnitaire qui concernerait toutes les catégories A, B et C. et améliorerait l'attractivité de notre collectivité.

Bien qu'opposés à cette concurrence entre collectivités pour attirer les agents formés, nous gardons la volonté d'encourager et d'accompagner la montée en compétence des agents, rendue nécessaire par l'évolution réglementaire, juridique ou techniques des métiers qui nous pousse à requalifier nos postes, mais aussi pour nous permettre de prendre en considération les problématiques liées au recrutement au regard de la concurrence qui se développe entre les collectivités y compris sur le plan de la rémunération.

En matière de rémunération du personnel, des dispositions réglementaires nationales seront appliquées et auront un impact sur les dépenses 2026 de personnel :

- L'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL, passant de 34.65 % au 01/01/2025 à 37.65 % au 01/01/2026, avec un impact de l'ordre de 362 000 euros.
- Une augmentations du SMIC au 01/01/2026 de 1.18%
- La mise en place de la protection sociale complémentaire santé dont la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 01/01/2026 pour un cout estimé à 149 000 euros
- Une augmentation de la cotisation IRCANTEC pour la part employeur, elle passe par la tranche A de 4.20% à 4.27% et pour la tranche B de 12.55% à 12.75%.

Des recrutements sont également à prévoir liés à des vacances de postes ou à des besoins de remplacements, même si ces derniers ne sont pas automatiques en dehors des secteurs où des taux d'encadrement s'imposent.

Le budget prévisionnel du personnel 2026 est estimé à 26 888 694 €. Il présente une variation de + 1,05 % par rapport au montant inscrit au B.P. 2025.

Outre les objectifs de maintien de la qualité des services et de mise en œuvre des engagements municipaux, cette stabilité résulte de la maîtrise rigoureuse de nos charges de personnel et de notre politique de ressources humaines.

	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	B.P. 2025	B.P. 2026 Prévisionnel
Chapitre 012 : Charges de personnel	22 007 110 €	22 446 418 €	23 100 000 €	26 116 915 €	26 796 735 €	26 606 754 €	26 888 698.45 €
Taux d'évolution par rapport à l'année antérieure		+ 2,0%	+ 2,9%	+ 13,6 %	+ 2,6 %	+1. 05 %	+

Les heures supplémentaires :

Dans la mesure du possible, les heures supplémentaires doivent être évitées. Cependant, certaines initiatives ou événements lors des astreintes entraînent du travail supplémentaire. L'exercice 2024 a entraîné un nombre significatif d'heures supplémentaires du fait de trois scrutins électoraux ainsi que le vote consultatif. En revanche, l'année 2025 n'est concernée par aucun scrutin national, sauf éventuelle dissolution de l'assemblée nationale.

Année	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures effectuées	Dont heures effectuées dans le cadre des élections
2019	103	1 295,69 h	536,58 h
2020	191	2 004,35 h	1 101,97 h
2021	186	1 899,05 h	1 061,75 h
2022	159	2 309 h	1 259,26 h
2023	73	1 107,34 h	0
2024	220	2 677 h	924 h
2025	105	2 610 h	395 h

Les avantages en nature sont de trois types : logement pour les gardiens, nourriture pour des agents qui interviennent dans le cadre de la restauration scolaire et véhicule, avec les évolutions suivantes :

Année	Type d'avantages						Total
	Logement		Nourriture		Véhicule		
	Nombre d'agents	Montant	Nombre d'agents	Montant	Nombre d'agents	Montant	
2019	24	65 500,30 €	130	66 444,05 €	1	1 256,88 €	133 201,23 €
2020	23	65 032,10 €	143	53 585,10 €	1	1 256,88 €	119 874,08 €
2021	19	60 843,10 €	125	65 014,65 €	1	1 256,88 €	127 114,63 €
2022	18	62 041,60 €	146	67 574,40 €	1	1 256,88 €	130 872,88 €
2023	21	62 891.30 €	131	71 579.40 €	1	1 256,88 €	135 727.58 €
2024	21	72 807.60 €	116	66 549.60 €	1	1 256,88 €	140 614.08 €
2025	22	67 659.10 €	148	70 390.50 €	1	1 256.88 €	139 454.48 €

❖ **Dépenses Financière, exceptionnelle, provisions et dépenses imprévues**

Ces dépenses sont des charges fluctuantes liées principalement aux frais financiers des prêts en cours et les futurs emprunts, aux opérations ponctuelles telles que les provisions pour risques et charges (litige juridique...) et aux charges exceptionnelles. Comme évoqué précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 n'autorise plus les provisions pour « dépenses imprévues ».

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des dépenses qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la collectivité. Ces charges sont inconstantes et difficiles à estimer, cependant elles font l'objet d'une prévision minimum.

Libelle	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	BP 2025	BP 2026 Prévisionnel
Charges Financières	296 632 €	258 358 €	287 000 €	286 000 €	496 733 €	325 000 €	292 000 €
Charges exceptionnelles	22 676 €	19 395 €	66 070 €	64 195 €	11 106 €	20 000 €	20 000€
Provision et Dépenses imprévues	393 968 €	260 000 €	683 674 €	600 000 €	0	0	0
Chapitre 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires						167 000 €	70 000 €
TOTAL DES DEPENSES	319 308 €	277 753 €	1 036 640 €	950 195 €	507 839 €	512 000 €	382 000 €
Taux d'évolution		- 13,0%	273 %	- 8 %	- 46,56 %	- 0,07 %	

2. Les dépenses d'investissement

Pour 2026, le programme d'investissement demeure extrêmement important avec un montant de **8 541 626€**, hors remboursement de la dette, et hors reports et restes à réaliser de l'année antérieure.

Ce volume de dépenses comprend :

- le programme des travaux détaillé ci-dessous (pour 7 684 860.00 Euros),
- les immobilisations corporelles : mobilier, machines, outillage, matériel informatique... (pour 856 766,00 Euros)

Chaque année, les services travaillent sur diverses propositions de dépenses d'investissement, mais seulement une partie d'entre elles peuvent être retenues à la fois pour des raisons budgétaires et pour des raisons techniques de capacité de réalisation. Ainsi, certaines propositions qui ne sont pas réalisables pour 2026 demeurent envisageables pour un exercice ultérieur, ou pour une réalisation progressive sur plusieurs exercices budgétaires. Elles s'inscrivent dès lors dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) qui s'attachera à intervenir dans tous les quartiers de la ville, pour rénover et améliorer la qualité de nos équipements et infrastructures.

LIBELLES	Propositions en €
Sports et Jeunesse	126 227,00
Education – Enfance-P. Enfance	60 650,00
Intendance	94 500,00
Citoyenneté-Solidarité- Vie Associative	8 427,00
Communication	0,00
Affaires Culturelles	43 866,00
Informatique	500 000,00
Personnel (Mobilier spécifique)	1 096,00
Finance (Mobilier administratifs)	22 000,00
TOTAL ACQUISITIONS MOBILIER - MATERIELS [A]	856 766,00
Travaux secteur Sport et Jeunesse	154 000,00
Travaux secteur Education - Enfance - Petite Enfance	4 483 000,00
Aménagement extérieurs et voirie	2 200 100,00
Travaux divers Bâtiments	449 900,00
Moyens Généraux Services Techniques	152 860,00
Travaux secteur Culturel	225 000,00
Urbanisme	20 000,00
TOTAL TRAVAUX [B]	7 684 860,00
TOTAL INVESTISSEMENT [A+B]	8 541 626,00

Le programme des travaux et acquisitions matérielles pour 2026 se décline en plusieurs axes :

◆ **Conforter et accompagner les besoins éducatifs de l'enfance campésienne**

Plusieurs projets importants sont poursuivis en 2026 concernant les groupes scolaires, ainsi que les structures Enfance et Petite enfance. Les phases d'étude étant achevées, les travaux de ravalement des façades du GS Paul Langevin, incluant l'étanchéité des chéneaux et le remplacement des menuiseries extérieures (verrières et autres), pour un montant de 2 000 000 d'euros, auxquels s'ajoutent 200 000 Euros pour la maîtrise d'œuvre. Etalé sur 2025 et 2026, ce chantier important possède un coût total de 3 150 000 euros.

En 2025, nous avons achevé la phase études et conception du projet de nouvel équipement enfance et petite enfance dans le quartier du Nesles, pour un coût de 375 000 Euros. Les travaux (d'un montant total de 7 569 000 euros) s'étaleront sur 2026 et 2027 dans le cadre du P.P.I.. Ils sont financés à hauteur de 70 % du montant H.T. par EPAMarne.

Plusieurs groupes scolaires bénéficieront de divers travaux : remplacement des menuiseries extérieures (Joliot Curie), traitement des remontées d'humidité (Olivier Paulat élémentaire), réfection des toitures-terrasses (Olivier Paulat maternelle et Garenne), remplacement de l'éclairage extérieur (Lucien Dauzié), ou encore des travaux de réfection-aménagement de sanitaires (diverses écoles). En 2025, les premiers frais de maîtrise d'œuvre ont été engagés pour les travaux importants de réhabilitation et de performance énergétique qui concerneront le groupe scolaire des Pyramides en 2026, pour un montant total de 1 million d'euros.

Les travaux de réfection des cours d'école se poursuivent avec, en 2026, celle de l'école maternelle Joliot Curie qui sera rénovée. Par ailleurs, un montant de 60 000 euros est prévu chaque année pour le remplacement ou la réfection des jeux de cour d'école. Enfin, divers travaux de remplacement de rideaux, stores ou films thermiques seront entrepris dans les groupes scolaires et les accueils de loisirs, ainsi que des travaux d'aménagement des réserves qui accueillent les lave-linges.

Les structures d'accueil de la Petite enfance sont aussi concernées puisque le « Bois des enfants » et la « Crèche collective de la Faisanderie » bénéficieront respectivement de travaux de réaménagement intérieur et de remplacement de menuiseries extérieures.

◆ **Aménager et adapter nos espaces publics pour garantir un cadre de vie de qualité**

En matière d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement des espaces publics, comme chaque année, plusieurs opérations sur la voirie sont prévues. Le projet prioritaire pour 2025, 2026 et 2027 en cours de réalisation concerne le centre-ville et **l'axe de la RD 51** allant de la route de Malnoue à la rue de Chelles, ainsi que les rues d'Alsace et de Malnoue. Sont notamment prévus, pour un **montant total de 3 750 000 euros**, des travaux importants de réaménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux, de création de voie cyclable, de réfection de trottoirs, et de végétalisation, dans un double objectif de requalification global de cet axe en véritable entrée de ville, et de sécurisation.

La **Cité Descartes** est également concernée par des travaux de réfection de trottoir, entre l'avenue Nelson Mandela et le boulevard Archimède, **pour un montant de 550 000 euros**.

Enfin, sur l'ensemble du territoire communal, des interventions seront aussi prévues sur la réfection de chaussées, l'aménagement des espaces verts et l'installation ou remplacement de mobilier urbain.

◆ **Préserver notre patrimoine bâti et renforcer notre sobriété énergétique**

Les diverses interventions courantes concernent les bâtiments publics : toiture terrasse, chaudières et dispositifs de gestion technique des bâtiments, rénovation de logements de fonction.

Des travaux générateurs d'économies de fonctionnement relatifs au marché de performance énergétique seront également poursuivis, permettant de rénover les installations de chauffage des bâtiments municipaux. Ces travaux sont en lien avec le développement de la géothermie et l'objectif général d'amélioration de la qualité thermique des bâtiments.

◆ **Accompagner les pratiques sportives, notamment des jeunes**

Dans les secteurs sports et jeunesse, après deux années 2024 et 2025 très riches en réalisations d'équipements sportifs en accès libre (Will Parc, les terrains de proximité Claude Monet et Camille Claudel du quartier Pablo Picasso, redéploiement d'aggrès de fitness et aires de street work out), nous commencerons en 2026 plusieurs projets de travaux dans nos équipements sportifs. L'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité du gymnase Jean Jaurès est en cours, pour une

opération qui sera réalisée en 2027, au coût total de 1 484 000 euros. Nous remplacerons le sol sportif de la grande salle du gymnase des Pyramides, réaliserons la réfection de la toiture-terrasse du gymnase René Descartes, et procéderons à la réfection des sanitaires du stade Lionel Hurtebize. Enfin, divers travaux se poursuivront de redéploiement d'agrs de fitness, et de rénovation de clôtures et pare ballons.

◆ **Sécurisation et tranquillité publique**

La Ville entreprend de façon régulière et permanente des travaux de sécurisation de ses bâtiments publics (sécurisation de ses toiture-terrasses, entretien et remplacement des alarmes anti-intrusion), ou de leurs abords (dispositifs de défense extérieure contre l'incendie). Les voies piétonnes et leur sécurisation, notamment aux abords des écoles et au fur et à mesure de l'achèvement des programmes de logement, font l'objet d'opérations et d'interventions régulières. Diverses enveloppes (réfection de chaussées, mobilier urbain, aménagements divers) sont utilisées pour ces travaux.

Concernant la mise en place du dispositif de la vidéo urbaine incluant le CSU, Les travaux ont démarré fin 2025 pour l'installation de CSU et se poursuivront 2026 pour la construction du réseau sécurisant et des caméras. Des crédits de 500 000 euros sont prévus sur BP 2026 pour cette seconde phase.

◆ **Une démarche efficace d'acquisition de matériel et de renouvellement du mobilier**

La Commune poursuit une démarche de renouvellement de mobilier et de matériels permettant le bon fonctionnement des services et équipements municipaux. Nous poursuivons ainsi l'acquisition de mobilier dans les écoles, les crèches, dans les locaux administratifs, au niveau du service intendance afin d'améliorer le confort dans les restaurants scolaires et les lieux d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, tout en préservant la santé des agents qui y travaillent. L'acquisition de matériels et outillage concernera également les services techniques.

Pour compléter l'information auprès de l'assemblée délibérante, et afin d'améliorer la prospective des dépenses au-delà du seul exercice à venir, les dépenses d'investissement sont présentées dans le programme pluriannuel d'investissement suivant.

En revanche, la faible visibilité des recettes prévisionnelles, et leur caractère très aléatoire, ne nous permet pas pour l'instant de délivrer une information plus complète, à l'exception des opérations importantes pour lesquelles les engagements de co-financement sont déjà connus (exemple : la construction du nouvel équipement de loisirs du Nesles.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2029

PATRIMOINE BATI

SERVICE DEMANDEUR	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS	ESTIMATION	PROPOSITION 2026	PROPOSITION 2027	PROPOSITION 2028	PROPOSITION 2029
EDUCATION / INTENDANCE	GS Paul Langevin	* Maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation performance énergétique	3 150 000,00				
		* Travaux de réhabilitation performance énergétique comprenant : - ravalement des façades avec ITE, - étanchéité des chéneaux, - remplacement menuiseries extérieures (verrières, autres).		950 000,00			
	GS Pyramides	* Maîtrise d'œuvre et honoraires pour travaux de réhabilitation performance énergétique	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
		* Travaux de réhabilitation performance énergétique comprenant : - ravalement des façades avec ITE, - remplacement/modification des menuiseries extérieures.	900 000,00	300 000,00	600 000,00		
	GS Pablo Picasso	Pose de panneaux acoustiques dans les salles de classe maternelle	45 000,00		45 000,00		

		Réhabilitation performance énergétique * Maîtrise d'œuvre et honoraires pour travaux de réhabilitation performance énergétique * Travaux de réhabilitation performance énergétique comprenant : - ravalement des façades avec ITE, - remplacement/modification des menuiseries extérieures.	A définir suivant diagnostic				
	GS Le Lizard	Remplacement des menuiseries extérieures en bois	450 000,00			450 000,00	
		Ravalement mur extérieur côté sanitaires plus logements de fonction	30 000,00			30 000,00	
	GS Joliot-Curie	Remplacement de menuiseries extérieures	50 000,00	50 000,00			
	GS Nesles	Remplacement des canalisations d'eau froide	110 000,00			110 000,00	
	Ecole Faisanderie						
	Ecole Henri Wallon	Réfection toiture terrasse partie logement	90 000,00	90 000,00			
		Toitures Installation de garde-corps	15 000,00	0,00			
	GS Olivier Paulat	Restauration - traitement des remontées d'humidité intérieur (vestiaires) Etudes (Travaux à définir)	35 000,00	0,00			
SERVICE DEMANDEUR	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS	ESTIMATION	PROPOSITION 2026	PROPOSITION 2027	PROPOSITION 2028	PROPOSITION 2029
		Maternelle : Remplacement des menuiseries extérieures	125 000,00			125 000,00	
		Maternelle : Réfection toiture terrasse	38 000,00	38 000,00			
		Elémentaire : Réfection toiture terrasse	80 000,00		80 000,00		
	GS Deux Parcs	Reprise structurelle	-				
		Remplacement des menuiseries extérieures	150 000,00			150 000,00	
	Ecole de la Garenne	Réfection complète couverture dont toiture-terrasse	275 000,00	275 000,00			
	Ecole Lucien Dauzié						
	Tous groupes scolaires	Réfection et aménagement des sanitaires : - cloisons de séparation dans les sanitaires des écoles maternelles, - plomberie, ventilation - peinture et revêtements de sol - Faux-plafonds/éclairage	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Installation de rideaux/stores ou films thermiques	60 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
ENFANCE	Quartier Nesles - Accueil de loisirs / crèche	Etudes pour la construction d'un centre de loisirs (AMO, MOE, CT, CSPS...)	750 000,00	300 000,00	225 000,00		

		Travaux pour la construction d'un centre de loisirs (AMO, MOE, CT, CSPS...)	7 500 000,00	2 000 000,00	5 500 000,00		
	Accueil de Loisirs Victor Hugo						
	Accueil de Loisirs des Deux Parcs						
	Accueil de loisirs Pablo Picasso						
	Accueil de loisirs Olivier Paulat						
	Accueil de loisirs du Nesles	Demande de cabanon extérieur	2 000,00				
	Accueil de loisirs Langevin						
	Accueil de loisirs Joliot-Curie	Remplacement verrière polycarbonate	25 000,00	25 000,00			
	Accueil de loisirs Pyramides						
SERVICE DEMANDEUR	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS	ESTIMATION	PROPOSITION 2026	PROPOSITION 2027	PROPOSITION 2028	PROPOSITION 2029
	Accueil de Loisirs Bois des enfants	Réhabilitation performance énergétique (phase diagnostic) comprenant : - remplacement menuiseries extérieures, - réfection toiture terrasse (étanchéité), - amélioration isolation. Travaux de restructuration secteur Petite enfance	0,00				
	Accueil de Loisirs Maison des enfants						
	Tous Accueils de Loisirs	Remplacement de rideaux/stores ou films thermiques	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
PETITE ENFANCE	Bois des Enfants	Réfection étanchéité toitures terrasses	480 000,00			480 000,00	
	Maison des Enfants	Réfection étanchéité zones toitures terrasses	65 000,00	65 000,00			
	Crèche collective Faisanderie	Restructuration et réhabilitation de la crèche : - section Moyens - réaménagement ex-Greta - suite opération	40 000,00 A définir A définir		40 000,00	A définir	
	LAEP Chagall						
	LAEP Gyseh						
SPORTS	Gymnase du Nesles	Restructuration des douches vestiaires sanitaires	30 000,00			30 000,00	
		Traitement de remontées d'humidité façade ouest	60 000,00		60 000,00		
	Gymnase Pablo Picasso	Rénovation du SSI	30 000,00			30 000,00	

		Remplacement des éclairages par des leds	60 000,00		60 000,00		
	Gymnase Jean Jaurès	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité	165 000,00				
		Travaux de réhabilitation et mise en conformité	1 325 000,00	100 000,00	1 225 000,00		
	Gymnase Bois des Enfants	Accueil/contrôle d'accès	A définir				
		Réfection verrière salle de boxe			20 000,00		
	Gymnase des Pyramides	Remplacement des éclairages par des leds (grande salle et petites salles)	60 000,00		60 000,00		
	Gymnase René Descartes	Réfection toiture terrasse	39 000,00	39 000,00			
		Réfection toiture-terrasse grande salle et petite salle	420 000,00			420 000,00	
		Réfection du mur d'escalade			40 000,00		
	Stade des Pyramides	Réhabilitation vestiaires football	0,00				
	Stade du Bois de l'Etang	Ravalement vestiaires : définition des travaux (réhabilitation performance énergétique)	A définir				
		Installation d'assises au niveau des gradins	-				
	Stade de la Fontaine aux Coulons						
	Stade Lionel Hurtebize	Réfection sanitaires extérieurs	15 000,00	15 000,00			
		Réfection local sono tribune	-	-			
JEUNESSE	Relais Picasso						
	Relais Langevin	Réhabilitation performance énergétique (isolation, menuiseries extérieures,...)	A définir				
	Relais Bois de Grâce - C@P	Réhabilitation des locaux (éclairage, revêtement de sol et peinture)	110 000,00		110 000,00		
VIE ASSOCIATIVE	MPT Jara						
	CSC Georges Brassens	salle polyvalente - remplacement cloison amovible	25 000,00			25 000,00	
	Salle Jean Hallais						
	Maison des Fêtes Familiales	Système de gestion et pilotage du chauffage	3 000,00		3 000,00		
	Salle Jean Effel						
	LCR Eugène Pottier	Rénovation et mise aux normes PMR	35 000,00		35 000,00		
AFFAIRES CULTURELLES	Salle Jacques Brel	Ravalement de façade	35 000,00		35 000,00		
		Remplacement des menuiseries extérieures façades arrière et latérales	60 000,00		60 000,00		

ADMINISTRATION GENERALE	Hôtel de Ville	Ravalement façade nord	200 000,00		200 000,00		
		Aménagement d'un Centre de supervision Urbaine	500 000,00				
		Réfection étanchéité zones toiture-terrasse	60 000,00		60 000,00		
	Centre Technique Municipal	Restructuration vestiaires	Fonctionnement				
	Presbytère						
	Eglise	Diagnostic et études	50 000,00	50 000,00			
		Travaux de ravalement, Remplacement des abat-sons, Reprise couverture clocher, Mise au normes électriques.	A définir suivant études				
		Mise en conformité paratonnerre	0,00				
	Logements de fonction	Mise en conformité chaudières murales	15 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
		Logements de fonction - Travaux de rénovation et performance énergétique	415 000,00	215 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00
SERVICES TECHNIQUES	Tous bâtiments	Remplacement de postes transfo HTA/BT	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
		Travaux alarmes anti-intrusion divers bâtiments	70 000,00	15 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00
		Installation d'équipements d'alerte PPMS intrusion risques majeurs	100 000,00			100 000,00	
		Mise en place d'un système d'alerte à la population (PCS)	6 000,00		6 000,00		
		Campagne de sécurisation des toiture-terrasse (échelles à crinoline, ...)	55 000,00	25 000,00	15 000,00	15 000,00	
		Tous bâtiments - Installation, remplacement, mise en conformité d'équipements annexes (bac à graisse, VMC,...)	160 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
		Performance énergétique décrets "tertiaire" et "BACS" (installation Led + système de gestion technique du bâtiment)	400 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Chauffage CPE	Travaux contrat de performance énergétique (MPGP) - Travaux P4	175 000,00	175 000,00			
		Travaux contrat de performance énergétique (MPGP) - Travaux P5	100 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
			19 653 000,00	5 072 000,00	8 889 000,00	2 330 000,00	310 000,00

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2029

INFRASTRUCTURES ESPACE PUBLIC

	OPERATIONS PROPOSEES POUR PPI		2026	2027	2028	2029
Centre Ville - Deux Parcs	Rue de Chelles, Alsace, Malnoue, route de Malnoue - Réaménagement de voirie : - enfouissement des réseaux, - création voie cyclable, - réfection trottoirs, - végétalisation	3 750 000,00	1 000 000,00	850 000,00		
	Opération NPNRU Deux Parcs	560 000,00	310 000,00	250 000,00		
	Parvis salle Jacques Brel	400 000,00		400 000,00		
	Rues Pasteur, Diderot et Docteur Auber - réfection chaussée (couche de roulement + structure)	550 000,00			550 000,00	
	Chemin du Rû - stabilisation de berge + réaménagement voirie	335 000,00				335 000,00
Picasso - Le Lizard	Avenue Paul Cézanne - réfection trottoirs	300 000,00				300 000,00
	Avenue Forestière - création d'une piste cyclable avec reprise trottoir	750 000,00			750 000,00	
	Chemin de la Fontaine aux Coulons - réfection de voirie	550 000,00				550 000,00
Lotissement	Rue des Libellules sud (entre place de l'Ancien Marché et place Mattéotti) - réaménagement de voirie : - enfouissement des réseaux - voie cyclable	850 000,00				850 000,00
Nesles	Avenue des Pyramides - réfection de chaussée	450 000,00			450 000,00	
	Allées C. Bernard, X. Bichat, P. Langevin (réfection revêtement) suite construction CL du Nesles	300 000,00			300 000,00	
Bois de Grâce	Rue Nelson Mandela - réfection de la voirie	500 000,00			500 000,00	
Cité Descartes	Avenue Blaise Pascal - réaménagement de voirie : - aménagement trottoir nord (cheminement piétons, stationnement)	650 000,00		650 000,00		
Cimetière	agrandissement espace cavurnes	50 000,00		50 000,00		
Cour d'école	Centre de Loisirs Picasso	225 000,00	225 000,00			
Equipements sportifs	Stade Hurtebize - Rénovation éclairage terrain n°3	175 000,00		175 000,00		
	Stade Hurtebize - Rénovation éclairage terrain n°1	85 000,00			85 000,00	
Toute la Ville	Réfection de chaussée diverses rues : - Rue de Paris Partielle	200 000,00		200 000,00		
	Installation vidéo urbaine	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00		
	Défense Extérieur Contre l'Incendie	40 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Rénovation clôtures et pare ballon	300 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
	Jeux divers squares et cours	120 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
	Conformité assainissement	150 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Mobilier Urbain : - barrières, potelets, corbeilles de rue, bancs - mobilier vélos	170 000,00	40 000,00	70 000,00	30 000,00	30 000,00
	Travaux d'espaces verts et plantations	120 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Aménagements divers Vie des quartiers	360 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage public - rénovation réseaux	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Toute la Ville	Eclairage public - rénovation des équipements d'éclairage	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Fourniture d'illumination	50 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		13 390 000,00	2 440 000,00	3 550 000,00	3 070 000,00	2 430 000,00

3. Les ressources d'investissement

3.1 Les premières estimations

En termes de ressources pour financer ces propositions d'investissement, la Commune s'appuie sur trois types de recettes : les recettes d'équipement, les recettes financières, et le virement de la section de fonctionnement dès lors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes.

Concernant les subventions d'investissement, les services de la Commune s'adressent à divers partenaires institutionnels. Ainsi, nous continuerons de nous adresser à l'Etat afin d'obtenir des co-financements, notamment au travers de dispositifs tels que le « Plan vert », même si de fortes incertitudes planent sur son montant dans le PLF 2026.

Pour financer une partie des projets d'investissement, les subventions du Conseil départemental (au titre du FAC - Fonds d'Aménagement Communal) seront versées à hauteur de 509 666 € (les reports de recettes 2025). La DSIL — Dotation de Soutien à l'investissement Local, sera versée pour 150 000 € (les reports de recettes 2025), le Conseil Régional Ile- de-France pour 88 000 € (les reports de recettes 2025) et EPAMARNE versera une subvention de 1 349 000 €.

Des demandes sont également adressées à l'A.D.E.M.E. (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), pour un co-financement des dépenses d'économies d'énergie, en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments.

En matière de recettes financières, la Taxe d'Aménagement 2025 perd de son dynamisme puisqu'elle n'a permis d'encaisser que 100 000 euros, contre 477 000 d'euros en 2024. Toutefois, la Taxe d'Aménagement étant exigible à l'achèvement des travaux de construction, elle est donc tributaire du rythme des constructions sur le territoire communal. Aussi, il convient de retenir une estimation prudente de 100 000 euros en 2026, identique au réalisé 2025.

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), sera basé sur un taux de 16,404%, son montant est de 432 527 Euros en 2025.

Aussi, il convient d'inscrire un montant de 530 000 euros en 2026.

Concernant le produit des amendes de police, bien que nous ayons perçu un montant de 195 359 Euros en 2025, il est proposé de reconduire pour 2026 une estimation prévisionnelle prudente de 105 000 Euros.

Enfin, nos premières estimations établissent un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 5,5 M€ la part plus importante qu'au B.P. 2024 (3,1 M€) et au B.P. 2023 (3,9 M€).

Au final, ces premières estimations donnent une perspective de résultats excédentaires pour la section d'investissement (c'est le cas également pour la section de fonctionnement). Cela constitue, comme pour l'exercice budgétaire antérieur, une situation favorable qui permet de dégager un niveau satisfaisant d'autofinancement pour financer les demandes de travaux et d'achats, dans un contexte de fortes contraintes inflationnistes.

A ce jour, la perspective de ressources en investissement (hors affectation du résultat de fonctionnement en investissement, et hors opération d'ordre) est de 9.6 M€. Avec la répartition suivante :

- **Les subventions d'investissement (DSIL, FAC ...) : 2,6 M€**
- **Recettes propres : FCTVA, Amendes de police, Taxe d'Aménagement : 630 000€,**
- **Les excédents de fonctionnement capitalisés : 1.8 M€**
- **Un emprunt de 2 M€**
- **Une cession de terrain 670 000 €**

TOTAL des recettes réelles d'investissement : 7.7 M€

Montant auquel il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2025 : 1,9 M€

Le total des recettes d'investissement (17 M€) s'obtient en ajoutant le montant de dotation aux amortissement (qui est une opération d'ordre) : 2,4 M€, ainsi que le virement de la section d'investissement, estimé à : 5, M€.

Cette prévision de recettes d'investissement permet de financer l'ensemble de nos dépenses

Au stade du débat d'orientations budgétaires, à titre indicatif, **l'autofinancement prévisionnel de la Commune**, qui désigne l'excédent de ressources dégagé par la Commune au niveau de sa section de fonctionnement pouvant être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements, **est estimé à 4,3 M€**.

L'estimation de la **capacité d'autofinancement nette de la Commune s'élève à : 2,5 M€**, une fois déduit le capital du remboursement de la dette.

Cette situation traduit la bonne santé financière de la Commune, ses marges de manœuvre significatives pour la mise en œuvre de son plan pluri-annuel d'investissement, ainsi que son besoin réduit de recours à l'emprunt.

3.2 La dette

Objet d'une attention particulière, l'endettement est à la fois le levier de financement des investissements d'avenir de la collectivité et l'objet de dépenses en fonctionnement (intérêts) et en investissement. Y recourir est donc un moyen logique pour financer des installations et équipements qui ont vocation à bénéficier aux campésiens sur plusieurs générations.

Cela ne doit pas en revanche détériorer les capacités de fonctionnement de la collectivité dans les années à venir. C'est pourquoi notre démarche de pilotage de la dette permettra, comme les années antérieures, un haut niveau d'investissement sans dégrader les équilibres de gestion de la commune.

Le niveau d'endettement de la collectivité est particulièrement faible et sa capacité de remboursement du capital est d'environ 1.6 M€. **Aussi, la proposition pour 2026 est d'équilibrer le budget par l'excédent de fonctionnement et un emprunt d'environ 2 M€.**

3.3 L'encours de la dette :

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette s'élève à 12 759 617 Euros.

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette s'élève à 11 245 605.95 €

Les établissements prêteurs sont les suivants :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SOCIETE GENERALE	3 781 666.67 €	33,63 %
CAISSE D'EPARGNE	3 051 428.48 €	27,13 %
CREDIT AGRICOLE	1 700 000.00 €	15,12 %
BANQUE POSTALE	1 211 666.81 €	10,77 %
DEXIA CL	862 228.51 €	7,67 %
SFIL CAFFIL	619 548.68 €	5,51 %
Caisse Allocations Familiales	19 066.80 €	0,17 %
Ensemble des prêteurs	11 245 605.95 €	100,00 %

3.4 Structure de la dette du budget consolidé :

Durée moyenne de la dette au 01/01/2026 : 6 ans 1 mois

Il s'agit de la vitesse de remboursement du prêt (exprimée en années). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : 11 ans et 4 mois

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Notre capacité de désendettement est de 2 ans et 3 mois

La dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux (ExEx, Annuel)	moyen
Fixe	8 547 272.44 €	76,01 %	2,56 %	
Variable	2 698 333.51 €	23,99 %	2,80 %	
Ensemble des risques	11 245 605.95 €	100,00 %	2,61 %	

La dette par année :

	2026	2027	2028	2029
Encours moyen	10 493 576 €	9 248 098 €	8 191 765 €	7 196 422 €
Capital payé sur la période	1 618 311 €	1 162 805 €	1 003 483 €	976 395 €
Intérêts payés sur la période	* 290 627 €	* 245 341 €	* 220 359 €	* 199 710 €
Taux moyen sur la période	2,28 %	2,56 %	2,63 %	2,70 %



En conclusion, les orientations budgétaires pour 2026 présentées dans ce Rapport permettent à la Commune de faire face à un contexte économique toujours contraint et défavorable, malgré une évolution à la baisse de l'inflation, tout en maintenant à un haut niveau la qualité d'accueil des usagers au sein des services municipaux, et en poursuivant la mise en œuvre des engagements du programme municipal.

L'exercice budgétaire 2026 demeure caractérisé par des contraintes inflationnistes importantes, contraintes auxquelles nos concitoyens n'échappent malheureusement pas. Au-delà de ces contraintes économiques, s'ajoute désormais le cadre d'un projet de Loi de Finances de forte austérité et de réduction importante des dépenses publiques.

Notre budget communal s'inscrit résolument dans la **volonté de la Municipalité de continuer à apporter des réponses adaptées aux besoins en constante évolution de nos habitants**, à commencer par des décisions fortes qui permettent d'atténuer les effets de la crise économique qu'ils traversent, et que nous traversons aussi.

C'est notamment le cas de notre volonté, maintenue depuis plusieurs années, d'une **stabilité des taux d'imposition de la fiscalité locale**, afin de ne pas faire peser de contraintes économiques supplémentaires sur les familles campésiennes qui les paient.

C'est le cas aussi de notre **politique tarifaire liée aux prestations municipales**. Le choix du taux d'effort comme point d'équilibre entre les ressources des familles campésiennes et l'accès à des services municipaux de qualité démontre également notre orientation première : **celui d'une gestion communale au service de tous les habitants, quel que soit son niveau de revenus**.

Le présent R.O.B. confirme **le caractère rigoureux de la gestion financière de notre commune, ainsi que la santé et la stabilité de nos finances communales**. Le défi est d'autant plus difficile à relever qu'il s'inscrit dans un contexte de baisses successives de dotations, de remise en cause de l'autonomie financière des communes, et d'incertitudes fortes sur la visibilité de nos ressources. A l'heure où de nombreuses collectivités doivent renoncer à leur autofinancement et sont contraintes de limiter considérablement leurs dépenses d'investissement, notre Ville conserve **une bonne capacité d'autofinancement** pour réaliser ses investissements. Et **l'endettement de la commune, reste maîtrisé**.

Il s'agit d'un budget offensif et volontariste, traduisant une volonté de consolider le service public local comme principal outil pour répondre aux enjeux de solidarité, de citoyenneté et de développement de la Commune, pour l'année 2026 et pour les prochaines années.